LES DIX COMMANDEMENTS DU BON PLONGEUR

Vous plongez au sein d'une structure qui est partenaire de la réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls.

Ce partenariat s'est concrétisé par la signature d'une charte de plongée dont les principaux points relatifs à un comportement respectueux du milieu sous-marin sont repris ci-dessous.

- > Ne jamais remonter en surface ni animaux, ni végétaux (même s'ils sont déjà morts)
- Ne pas nourrir les animaux
- Ne pas toucher les organismes fixés ou libres
- > Eviter le palmage dévastateur
- Eviter de trop se coller aux parois et aux tombants afin de pas dégrader la faune et la flore qui y sont fixées
- Faites attention à vos bulles d'air qui peuvent se trouver emprisonnées au niveau du plafond des grottes : elles entraînent inévitablement la mort des organismes qui y vivent
- > Eviter de retourner les pierres et les rochers, et dans tous les cas les remettre dans leur position initiale
- > Limiter l'utilisation des éclairages
- > Les oursins, même s'ils piquent, sont des animaux comme les autres, ils ne méritent pas d'être broyés pour attirer les poissons
- > Procéder, quand cela est possible, au ramassage des détritus

Vos encadrants sont sensibilisés à tous ces gestes de bonne conduite. N'hésitez pas à les solliciter pour avoir de plus amples informations.